

**Extrait du Registre des Délibérations
 du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize décembre à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 6 décembre 2024

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents : CA Saint-Lô Agglo : Mme Sylvie LEBLOND, Mme Evelyne MASSICOT, M. Antoine AUBRY, M. Éric FOLLAIN, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, M. Emmanuel LUNEL, Mme Morgane BUISSON, M. Patrick SIMON, M. Claude JAVALET, M. Valentin GOETHALS, Mme Lydie BROTON, M. Jean-Yves LETESSIER, M. Michel SAVARY (suppléant de M. Jacques CLAIRAUX)	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Pascal RENOUF M. Jean LE BEHOT, M. Michel LHULLIER, M. Serge BOSSARD	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES		
CC Baie du Cotentin : Mme Marie-Agnès HEROUT, Mme Chantal LELAVECHEF, Mme Valérie MILLOT	X	X
Pouvoirs : M. Jérôme VIRLOUVET a donné pouvoir à M. Jean-Yves LETESSIER (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Damien PILLON a donné pouvoir à M. Christophe GILLES (CC Côte Ouest Centre Manche) ; Mme Aurélie GIGAN a donné pouvoir à Mme Corinne CLEMENT (CC Coutances mer et bocage) ; Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Éric FOLLAIN (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Charly VARIN a donné pouvoir à M. Laurent PIEN ; M. Philippe BRIARD a donné pouvoir à Mme Morgane BUISSON (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Samuel PACEY a donné pouvoir à M. Michel LHULLIER.		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, Mme Céline LAUTOUR, M. Michel LEBLANC (CC Baie du Cotentin) ; M. Denis LECLUZE, Mme Nicole GODARD (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Loick ALMIN (CC Côte Ouest Centre Manche)		
Nb de délégués en exercice : 38 Nb de délégués titulaires présents : 24 Nb de délégués suppléants présents : 1 Nb de pouvoirs : 7 Nb de votants : 32		

M. Pascal LANGLOIS a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2024-49 : Création d'un poste d'ingénieur principal à temps complet

Vu le code général de la fonction publique notamment les articles L313-1 et L332-8,
Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux
Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu le tableau des effectifs,
Considérant la nécessité de créer un emploi d'ingénieur principal, en raison du remplacement de la Directrice Générale des Services,

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical autorise le Président à créer un poste d'ingénieur principal à temps complet (35h/35h) pour effectuer les missions de Directeur Général des Services.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3, 2°.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'ingénieur principal territorial.

Les candidats devront justifier d'un niveau d'études équivalent à un Bac+5 minimum et d'une expérience entre 5 à 10 ans en management.

Ainsi délibéré en séance,
Le 13 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Pascal LANGLOIS



Le Président,

Laurent PIEN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **19 DEC. 2024**

Mis en ligne le : **19 DEC. 2024**